

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Dotation de solidarité urbaine (DSU) – utilisation des crédits 2007

Conformément aux dispositions de l'article L 2334-19 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

La ville de Ploemeur a perçu pour l'année 2007, 381.746 € au titre de la DSU et a affecté les crédits à la mise en oeuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et d'actions éducatives et de prévention.

Ces crédits relèvent aussi bien de la section de fonctionnement que de la section d'investissement et ont été répartis notamment sur les actions suivantes :

.../...

Investissement :

Intitulé	Montant
- Aménagement de jeux dans les écoles, d'un skate park, de jeux de boules,	64.044,91 €
- Maison de la petite enfance	707.323,08 €
- Maison du service jeunesse	251.600,09 €
- Travaux d'amélioration de voirie	2.108.597,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3.131.566,88€

Fonctionnement :

Intitulé	Montant
- Subventions aux associations à caractère sportif, culturel, social.	120.818,00 €
- Encadrement de chantiers d'insertion pour l'aménagement de chemins pour les « personnes à mobilité réduite ».	50.084,00 €
- Fonctionnement des activités à destination de la jeunesse	618.775,47 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	789.677,47 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition, par 31 voix pour et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.